

Brûlage à l'air libre des déchets verts

Une pratique polluante pour l'environnement et toxique pour la santé

Cette pratique est interdite. En effet, au-delà des possibles troubles de voisinage (odeurs, fumée) et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts **émet de nombreux polluants en quantités importantes, dont des particules qui véhiculent des composés cancérigènes.**
(Source : circulaire ministérielle du 18/11/2011)

Le saviez-vous ?

- › Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre rejette autant de polluants qu'un parcours de 18 000 km avec une voiture essence ou 6 000 km avec une voiture diesel.
- › Brûler ses végétaux produit jusqu'à 900 fois plus de particules fines qu'un trajet de 20 km jusqu'à la déchetterie.
- › Une contravention de 450€ peut être dressée à un particulier qui brûle ses déchets verts.

Les alternatives :

- › le compostage domestique : pour les tontes de pelouse et le feuillage
- › le broyage et le paillage : pour petits et gros branchages
- › la déchèterie : les déchets verts y seront valorisés

Pour aller plus loin :

- › **Pour savoir quelles espèces planter chez soi :** jeplantemahaie.fr
- › **Un guide complet sur la gestion alternative des déchets verts :** taper dans votre moteur de recherche « Petit manuel des ressources au jardin » suivi de « Conseil départemental du Haut-Rhin » ou « Conseil départemental du Bas-Rhin »
- › **Un document sur le compostage :** taper « plaquette compostage » suivi de « Conseil départemental du Haut-Rhin » ou « Conseil départemental du Bas-Rhin »
- › **Des fiches d'identification des espèces invasives,** taper : « identifier les espèces invasives Conseil Départemental Haut-Rhin »

INFO+



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
Place du Quartier Blanc / 67964 STRASBOURG cedex 9
Tél : 03 88 76 67 67 / Fax : 03 88 76 67 97

www.bas-rhin.fr



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN
100 avenue d'Alsace - BP 20351
68006 COLMAR cedex
Tél : 03 89 30 68 68

www.haut-rhin.fr



> AGIR AU CŒUR DE VOS VIES



Conception CD Bas-Rhin et CD Haut-Rhin / mars 2016 / photos : istock - fotolia - CD68 - imprimé sur du papier recyclé

LIMITONS LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS TOUT EN FAVORISANT La Nature dans NOS JARDINS !



Quelques petits gestes simples suffisent à limiter sa production de déchets verts, tout en permettant à son jardin d'accueillir plus de nature.



➤ **La pratique du mulching** (c'est-à-dire tondre en laissant l'herbe hachée finement sur place) évite d'avoir à vider le bac de la tondeuse et d'avoir des déchets verts, tout en amendant le sol. Cependant, le mulching s'effectue un peu plus régulièrement qu'une tonte classique.

➤ **La création d'une zone de refuge en fauche tardive** (tonte à partir du 15 juillet) permet à la petite faune ainsi qu'aux plantes et fleurs de s'épanouir plus facilement.



➤ **Une taille plus douce des arbres et arbustes** limite l'entrée des parasites et favorise l'installation des oiseaux et de la faune arboricole, de véritables alliés dans la lutte contre les insectes néfastes au potager. Quant à l'entretien des haies, il est déconseillé d'intervenir durant la période de reproduction des oiseaux du 15 mars au 31 juillet (un arrêté préfectoral interdit d'ailleurs la taille des haies champêtres durant cette période).

➤ **Un tronc mort couvert de lierre** ou même tombé au sol sera pour la faune, un refuge inestimable et une source de nourriture importante, tout en contribuant à fertiliser le sol.

➤ **En plantant des végétaux locaux** (et si possible à croissance lente pour moins de déchets verts), on évite l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Ces dernières, souvent inadaptées à la faune locale, peuvent causer des déséquilibres des écosystèmes quand elles s'échappent des jardins.



Utilisons nos déchets verts pour attirer la nature dans les jardins !

➤ **En créant un tas de feuilles mortes et de branchages**, vous pourrez attirer chez vous, le hérisson, qui trouvera un site de reproduction et d'hivernage adéquat. Si vous êtes chanceux, l'hermine ou la belette s'y installent et alors adieu campagnols et mulots dans votre potager. Si vous avez un ancien tas de feuilles et branchages, surtout, n'y mettez pas le feu !



➤ **Des fagots de tiges creuses**, bouchées à une extrémité par de l'argile, suspendus aux arbres seront d'excellents abris pour les abeilles solitaires. En les fixant dans une boîte de conserve vide, ces refuges seront plus pérennes.



Les déchets verts peuvent être valorisés sur place, en permettant de créer des zones favorables à la faune et en évitant de surcharger les déchèteries : en effet, le traitement des déchets verts a un coût important (répercuté sur les contribuables...).



➤ **Un pot en terre cuite retourné et rempli d'herbes sèches** fera un gîte apprécié par les perce-oreilles, des auxiliaires très utiles au jardin.

➤ **En broyant vos déchets de coupe d'arbres** et en formant des tas, vous créez des sites de reproduction pour les petits reptiles (orvet...), d'importants prédateurs d'insectes dans le jardin. Vous favoriserez également la microfaune du sol (carabes, lombrics, lithobie, staphylin...) indispensable à son équilibre. Vous pourrez également utiliser le broyat de feuillus pour le paillage de votre potager, et celui de résineux pour les allées du jardin.



➤ **Et n'oubliez pas le compostage**, qui permet de transformer vos biodéchets (épluchures, marc de café, thé...) et vos surplus d'herbes et de broyats en un humus de qualité, très apprécié par votre potager !

